



Concours de décoration des salles pour Noël

publié le 30/11/2020 - mis à jour le 02/12/2020

Descriptif :

Dès le 1er décembre, les délégués de la classe de 3ème 1 vous invitent à décorer votre salle pour Noël ! Faites gagner votre classe en participant au concours ! Tout ce que vous devez savoir est présenté dans cet article.

Avec l'avis favorable de la Direction du collège, vous êtes invités à décorer votre salle !

(*)



Règlement du concours

- L'achat de fournitures est interdit en raison des inégalités engendrées, ainsi qu'à cause du contexte sanitaire.
- Ne pas toucher aux aménagements déjà présents sauf autorisation du professeur utilisant la salle avant la crise (posters, cartes et meubles).
- Interdiction d'installer des décorations à caractère religieux (crèche, ange, croix ou autre symbole religieux).

- ▶ Les guirlandes lumineuses sont interdites pour des raisons de consommation d'énergie et de risque de surchauffe comme tous objets électriques.
- ▶ Ne rien installer sur les appareils électriques (ordinateur, radiateur, projecteur, lumières).
- ▶ Toutes décorations à caractère vulgaire sont strictement interdites.
- ▶ La salle peut être décorée dans sa totalité dans le respect du règlement.
- ▶ Les salles doivent être décorées pendant la présence d'un adulte agréé.
- ▶ Les élèves ne peuvent s'occuper que de la salle qui leur a été attribuée au début de l'année.

Merci de votre compréhension,

Amusez-vous bien !

(*) NDLR ajoutée le 2/12/20 : Sous réserve de prendre en compte le protocole sanitaire :

Attention à ne rien coller sur les tables, ce qui gênerait la désinfection par les agents du collège !

Documents joints



Affiche concours_de_Noël (PDF de 939.3 ko)



Règlement du concours (PDF de 14 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.